

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 1

Décision Cnir-99-001

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, adopte l'ordre du jour de sa réunion, tel que proposé par le Collège Exécutif adopté à l'unanimité.

Budgets 1999

Décision Cnir-99-002

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, adopte la proposition de budget pour 1999, telle que proposée par le Collège Exécutif.

Pour : 37

Abstentions : 12

Refus de vote : 1

Adopté.

Décision Cnir-99-003

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, adopte la proposition de budget des Européennes 1999, telle que proposée par le Collège Exécutif.

Pour : 42

Abstentions : 8

Adopté.

Motions diverses

Décision Cnir-99-004

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, s'inquiète de l'évolution des politiques européennes qui – sans aucun débat démocratique – tend à l'acceptation de la prostitution des femmes et des hommes, comme étant une "activité libre", ouverte au commerce mondial. Cette reconnaissance de la prostitution comme une activité – presque – comme les autres, ne peut qu'accroître le nombre des prostitué-e-s, la demande des clients et le profit des proxénètes.

- Il déclare que la prostitution et le trafic des êtres humains constituent une violation des droits humains les plus essentiels.

- réaffirme que l'inaliénabilité du corps humain doit être considéré comme faisant partie des principes universels des droits de la personne humaine.

- déclare que, dans la grande majorité des situations, à travers le monde, les prostitué-e-s sont des femmes et que les clients et les proxénètes sont des hommes. Elle considère donc que la vie de millions de femmes est sacrifiée pour satisfaire une sexualité qui n'est pas la leur. A ce titre, la prostitution doit être considérée comme la manifestation la plus violente de l'appropriation du corps des femmes par les hommes, comme l'institutionnalisation de la domination sexuelle masculine. Si la prostitution ne relève pas formellement de l'esclavage, nombre de femmes, d'adolescentes, de petites filles sont traitées comme esclaves, battues, violées, enfermées, assassinées. La prostitution et le trafic des êtres humains ne peuvent être associés aux termes "forcé" ou "libre". La contrainte étant impossible à prouver, les proxénètes internationaux sont régulièrement acquittés par

les tribunaux. La notion de "libre choix" ne saurait être que relative, dans une société où la précarité domine, en particulier pour les femmes. Ce "choix" est étroitement conditionné par leur situation dans une société donnée, à l'intersection des champs économiques, sociaux, culturels et politiques.

La prostitution masculine s'est développée sur le modèle de la prostitution féminine : la mise à disposition du corps humain permettant à ceux qui sont censés avoir des pulsions sexuelles irréprouvables, y compris vis-à-vis d'hommes ou d'enfants, de pouvoir "se payer" leur satisfaction.

- déclare que la lutte contre la prostitution doit se faire avec le soutien des prostitué-e-s et prendre en compte les violences qu'elles ont subies. Aucune politique "de réinsertion" des prostitué-e-s ne peut se faire sans une condamnation ferme des Etats et de l'Union européenne du système prostitutionnel dans toutes ses composantes y compris la mise en cause du client comme premier facteur de la prostitution. Un travail important d'éducation de la population est à mener. Le rôle souvent incitateur du cadre de l'armée doit être dénoncé.

- déclare enfin que la lutte contre la prostitution est indissociable de la mise en œuvre de politiques s'assignant comme projet de garantir aux femmes des droits réellement égaux à ceux des hommes et de lutter contre toutes les inégalités dues à l'âge, entre les sexes, comme entre les peuples. Il affirme que la lutte contre la prostitution est indissociable de toutes les luttes politiques contre la mondialisation capitaliste et contre ses effets dramatiques en terme d'accroissement de la misère, et des atteintes à la dignité des êtres humains

- demande aux gouvernements et décideurs de tous les niveaux politiques d'entamer des discussions avec toutes les associations concernées par les droits des femmes et des enfants, afin de mettre en œuvre des mesures de prévention et de lutte efficaces.

Le Conseil national interrégional des Verts demande au CE de faire connaître cette position des Verts.

Pour : 43

Contre : 10

Abstentions : 18

Adopté.

Décision Cnir-99-005

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, réaffirme que la dissémination et la commercialisation des organismes génétiquement modifiés est un vrai problème de santé publique, qui doit être pris en compte dans l'agence sanitaire environnementale. Cette Agence doit être relayée au niveau des régions. Il demande que le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement prenne une position plus ferme, moins frileuse, et que soient nommés le plus rapidement possible un groupe d'experts indépendants pour anticiper le principe de précaution. Ce groupe de travail ne doit pas être composé de scientifiques seulement, mais également d'acteurs sociaux de la société civile, qui constitueraient un Comité des Sages,

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 2

afin que puisse émerger une forme de "démocratie scientifique".

Enfin, le Conseil national interrégional des Verts demande qu'un forum à l'initiative des Verts soit organisé sur ce thème pendant la campagne des Européennes.

Pour : 64
Contre : 0
Abst. : 3
Refus de vote : 0
Adopté.

Décision Cnir-99-006

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, décide que lors de sa prochaine réunion sera organisé un débat de 2 h 30 avec des intervenants extérieurs pour introduire la discussion sur le principe de précaution et sa mise en application. Un texte introductif à ce débat sera envoyé avec le premier document du Cnir d'avril afin que les délégués puissent en discuter dans leur région.

Pour : beaucoup
Contre : 2
Abst. : 0
Adopté.

Élection du Collège Exécutif.

Décision Cnir-99-007

Élection du Collège Exécutif.

Scénario 1 : même composition que celui élu précédemment.

Pour : 87 voix. 81,31 %. Élu.

Scénario 2 : même composition, avec remplacement de Françoise Duthu par Benoist Magnat au poste International.

Pour : 5 voix. 4,67 %.

Scénario 3 : même composition, avec remplacement de Jean-Louis Peyron par Benoist Magnat au même poste.

Pour : 0 voix.

Scénario 4 : même composition, avec remplacement de Jean-Claude Biau par Benoist Magnat au même poste.

Pour : 12 voix. 11,21 %.

Programme des Européennes

Christian Brett, rapporteur de la commission Programme, fait lecture de la liste de tous les amendements intégrés par la commission. Cette liste fait l'objet d'un vote bloqué et groupé.

Décision Cnir-99-008

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, adopte la liste d'amendements acceptés par la commission Programme et dont lecture a été donnée par Christian Brett, rapporteur de la commission.

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abst. : 0
Adopté.

Décision Cnir-99-009

Amendement sur le titre :

Remplacer le titre "Réinventer l'Europe" par le titre "Europe Verte".

Pour : 6
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-99-010

Amendement sur le sous-titre.

Nouveau sous-titre proposé : "construire une Europe fédérale pour un développement durable et solidaire."

Rejeté.

Décision Cnir-99-011

Amendement sur l'ordre des chapitres :

Passer le chapitre sur l'Europe politique en première place.

Pour : beaucoup
Contre : 24
Adopté.

Décision Cnir-99-012

Amendement à la ligne 65 :

remplacer partout les mots "développement durable" par les mots "développement soutenable".

Pour : 40
Contre : 37
Adopté.

Décision Cnir-99-013

Amendement à la ligne 105

Après le mot "l'OMC", ajouter les mots "la prétention de la COGEMA de se faire dédommager de l'abandon du nucléaire par l'Allemagne montre que les entreprises ne désespèrent pas de percevoir un droit au remboursement pour tout progrès écologique ou social obtenu par des voies démocratiques. Plus dangereux encore que l'AMI pour le développement soutenable, la renégociation de l'Accord agricole au sein de l'OMC dès fin 1999 marque de son empreinte la volonté de réformer la politique agricole commune (PAC) pour conquérir le marchés alimentaires mondiaux en accélérant l'élimination des agriculteurs européens non compétitifs tout en refusant à tous les pays le droit de se protéger à l'importation."

Pour : beaucoup
Contre : 5
Adopté.

Décision Cnir-99-014

Amendement à la ligne 126

Ajouter après le mot "internationales", les mots "(elle est majoritaire tant à l'OCDE qu'au G7)".

Pour : beaucoup
contre : 6
Adopté.

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 3

Décision Cnir-99-015

Amendement à la ligne 127

Remplacer les mots "de faire se concrétiser", par les mots "d'imposer".

Pour : 27

contre : 21

Adopté.

Décision Cnir-99-016

Remplacer les mots "Développement [...] de pair", par les mots "le développement soutenable est d'abord un développement solidaire".

Pour : beaucoup

contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-99-017

Amendement à la ligne 192

Ajouter après les mots "d'infraction", les mots "il faudrait en particulier que la commission fasse preuve d'autant de zèle pour pourchasser les fraudes sociales qu'elle en met à sanctionner les atteintes à la concurrence".

Pour : beaucoup

Contre : 7

Adopté.

Décision Cnir-99-018

Amendement aux lignes 211 à 218

Remplacer les lignes 211 à 218 par les mots "Les Verts proposent d'instaurer une pollutaxe européenne sur l'énergie et le CO² dont le produit serait utilisé pour réduire les prélèvements sur le travail et financer les initiatives d'éco-développement. Si la règle de l'unanimité pour ce type de décision devait bloquer ce projet, les Verts sont favorables, dans un premier temps, à son adoption par les pays européens qui ont pris position en sa faveur (France, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, pays scandinaves), qu'ils fassent ou non partie de l'UE"

Pour : beaucoup

Contre : 2

Adopté.

Décision Cnir-99-019

Amendement à la ligne 217

Remplacer les mots "son produit [...] écodéveloppement" par les mots "dans ce but sera mis en place un office européen du co-développement durable. Tout ressortissant d'un Etat tiers participant à un projet agréé par ce office se verra délivrer une carte de séjour de dix ans, valant visa permanent"

Pour : peu

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-020

Amendement à la ligne 249

Remplacer le mot "Etat" par les mot "Régions/Pays d'Europe".

Pour : beaucoup

Contre : 13

Adopté.

Décision Cnir-99-021

Amendement à la ligne 273

Supprimer le mots "dont l'exclusion est une des facettes".

Pour : beaucoup

Contre : 12

Adopté.

Décision Cnir-99-022

Amendement à la ligne 282 (Hugues Stoeckel)

Pour : 15

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-023

Amendement aux lignes 301, 302

Supprimer les mots "celui de bénévoles et de salariés"

Pour : 12

Contre : 18

Rejeté.

Décision Cnir-99-024

Amendement à la ligne 219

Remplacer les mots "du niveau de vie des travailleurs" par les mots "du niveau de vie des bas et moyens salaires"

Pour : 31

Contre : 19

Adopté.

Décision Cnir-99-025

Amendement à la ligne 320

Remplacer les mots "congés formation", par les mots "congés sabbatiques"

Pour : 24

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-99-026

Amendement à la ligne 322

Supprimer les mots "(diminution de 50 % des taux nationaux de chômage en cinq ans)".

Pour : 13

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-027

Amendement à la ligne 347

Après le mot "revenus", ajouter les mots "et élargir l'impôt sur la fortune aux œuvres d'art et à l'outil de production".

Pour : 28

Contre : 31

Rejeté.

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 4

Décision Cnir-99-028

Amendement aux lignes 357 à 360.

Remplacer ces lignes par les mots "créer un revenu social garanti dans chaque pays de l'UE, à un niveau égal à 75 % du salaire mensuel minimum".

Pour : 12

Contre : 28

Rejeté.

Décision Cnir-99-029

Amendement à la ligne 365

Ajouter après les mots "droits du travail", les mots "permettant de combattre en particulier l'intensification du travail".

Pour : 27

Contre : 17

Adopté.

Décision Cnir-99-030

Amendement à la ligne 378

Après le mot "communautaire", supprimer les mots "afin de le faire disparaître à terme".

Pour : 6

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-031

Amendement aux lignes 349 à 351

Supprimer cette phrase

Pour : 2

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-032

Amendement aux lignes 463 à 468

Conserver de "contraire [...] forts" en remplaçant en ligne 464 le mot "elle" par les mots "la stratégie productiviste".

Ajouter après cela les mots "car si la France est le premier exportateur mondial de produits alimentaires transformés et le second de produits agricoles bruts, l'UE à 15 reste très déficitaire dans ses échanges agricoles et alimentaires (de 17,4 milliards de dollars hors bois en 1996 et de 4,8 milliards hors bois, poissons et produits agricoles non alimentaires), en dépit de ses excédents récurrents dont on fait tant de bruit. De même, si l'on exclut les échanges intra-UE, le solde des échanges agro-alimentaires de la France n'est qu'au 12e rang mondial."

Pour : 12

Contre : 9

Adopté.

Décision Cnir-99-033

Amendement à la ligne 501

Après la ligne 501, ajouter les mots "les Verts se félicitent de l'acquis de l'Union européenne en matière de droit de l'environnement. Pour une bonne politique de préservation de l'environnement en Europe, il convient de s'appuyer sur le nombreuses directives existantes, en veillant à ce que leur transcription dans le droit des États-membres soit effectif et

fidèle à l'esprit qui a présidé à leur absorption. Le non-respect de ces directives, notamment par la France, doit être sévèrement condamné par les instances de justice européenne."

Pour : 20

Contre : 13

Adopté.

Décision Cnir-99-034

Amendement aux lignes 530 à 532.

Remplacer la première phrase par les mots "les gouvernements doivent d'une part cesser de se dessaisir de leurs prérogatives de régulation (OMC, projet d'AMI par exemple) et, d'autre part, associer plus largement les parlements, ainsi que la société civile via, entre autres, le réseau associatif, à l'élaboration de la décision politique"

Pour : 6

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-035

Amendement à la ligne 572

Remplacer le mot "la révision" par le mot "l'application"

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adopté.

Décision Cnir-99-036

Amendement à la ligne 581

Supprimer les mots "20 % [...] en 2025"

Pour : beaucoup

Contre : 14

Adopté.

Décision Cnir-99-037

Amendement à la ligne 652

Remplacer le mot "préservation" par les mots "bonne gestion"

Pour : beaucoup

Contre : 18

Adopté.

Décision Cnir-99-038

Amendement à la ligne 697

Après les mots "élaboration d'une législation", ajouter les mots "contrôlant l'exportation de l'ensemble des facteurs de risque vers les pays pauvres, inspirée par"

Pour : 12

Contre : 19

Rejeté.

Décision Cnir-99-039

Amendement aux lignes 723 à 729

Supprimer ces lignes

Pour : 8

Contre : 18

Rejeté.

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 5

Décision Cnir-99-040

Amendement à la ligne 732

Supprimer les références aux monocultures des DOM-TOM entre les mots "au développement" et "ananas".

Pour : 7

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-041

Amendement à la ligne 730

Ajouter un alinéa : "- l'élaboration d'un statut de pluriactif (agriculture, élevage, tourisme, artisanat) pour favoriser l'installation d'acteurs économiques dans les zones rurales désertifiées et de montagne"

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-99-042

Amendement aux lignes 749 à 753

Tout supprimer à partir des mots "et qui d'autre part".

Pour : 1

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-043

Amendement à la ligne 790.

Ajouter les mots "s'agissant des centrales nucléaires vétustes des pays de l'Est, un programme spécifique, doté de moyens conséquents, doit être rapidement mis au point avec les pays concernés, en vue du suivi attentif et du démantèlement de ces équipements dans les meilleurs délais".

Pour : beaucoup

Contre : 7

Adopté.

Décision Cnir-99-044

Amendement à la ligne 825

Remplacer "feroutage" par "transport combiné".

Pour : beaucoup

Contre : 3

Adopté.

Décision Cnir-99-045

Amendement à la ligne 869

Ajouter après le mot "incinération", les mots "dans toutes les zones géographiques où la valorisation matière des déchets n'atteint pas 50 % des déchets ménagers produits".

Pour : beaucoup

Contre : 11

Adopté.

Décision Cnir-99-046

Amendement à la ligne 869

Remplacer le mot "trois" par le mot "cinq".

Pour : 0

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-047

Amendement aux lignes 959 - 960

Supprimer les mots "de même pour les élections européennes car citoyenneté européenne n'est pas nationalité"

Pour : beaucoup

Contre : 7

Adopté.

Décision Cnir-99-048

Amendement à la ligne 1172

Proposition de la commission programme

Pour : beaucoup

Contre : 4

Adopté.

Décision Cnir-99-049

Amendement à la ligne 1174

Ajouter après le mot "des dépenses militaires)" les mots "en commençant par des mesures unilatérales"

Pour : 24

Contre : 12

Adopté.

Décision Cnir-99-050

Amendement à la ligne 1177

Ajouter après les mots "exportations d'armes", les mots "y compris les armes de police, trop souvent utilisées pour réprimer les populations".

Pour : 22

Contre : 18

Adopté.

Décision Cnir-99-051

Amendement à la ligne 1193

Remplacer les mots "des forces [...] intégrées", par les mots "des forces d'interposition européennes regroupées sous forme de Casques bleus européens, au service de l'OSCE".

Amendement à la ligne 1196

Ajouter après les mots "à ses membres", les mots "cette armée européenne deviendrait in fine la branche régionale d'une force de sécurité mondiale, arbitrée par une ONU profondément démocratisée".

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adopté.

Décision Cnir-99-055

Amendement à la ligne 1382

Après le mot "livre", ajouter les mots "et développer les bibliothèques en y garantissant l'accès gratuit."

Pour : 9

Contre : beaucoup

Rejeté.

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 6

Décision Cnir-99-053

Amendement aux lignes 1442 et 1471

Supprimer les mots “dans une perspective laïque (non confessionnelle)”

Ajouter un paragraphe :

“- l’ouverture d’un débat au niveau européen sur la notion de laïcité, qui pourrait être redéfinie de façon positive non comme l’absence de référence au fait religieux dans les programmes scolaires mais comme “une conscience laïque du pluralisme religieux”. On pourrait même envisager un “enseignement sécularisé des religions dans les écoles” étant donné que l’histoire des religions et de la sécularisation font partie de notre identité culturelle”.

Pour : 11

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-054

Amendement aux lignes 1463 et 1464

Supprimer ces lignes et les remplacer par les mots “ - la mise en place d’un cursus d’études harmonisé commun à tous les pays de l’UE (sans tomber dans un excès d’homogénéisation) qui ferait que chaque élève dans son pays sente mieux le lien qui le rattache au reste de l’Europe, notamment un enseignement de l’histoire, des cultures dans une optique européenne pour dépasser les visions unidimensionnelles et nationalistes, et permettre aux jeunes européens de mieux connaître leur voisins”

Pour : 3

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-055

Amendement à la ligne 1468

remplacer “la création [...] trinationales” par les mots “la création dans toutes les grandes villes d’Europe d’écoles multinationales inspirées des écoles européennes qui existent dans plusieurs pays de l’UE, et d’instituts universitaires européens”.

Pour : 5

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-056

Amendement à la ligne 1779

Ajouter “liberté d’aimer” après les mots “liberté d’expression, de pensée”

Pour : 23. Adopté.

Proposition de la commission Programme

Pour : 18

Décision Cnir-99-057

Amendement aux lignes 1905-1906

Ajouter après les mots “à la proportionnelle”, les mots “sur base de listes transnationales respectant la parité alternée des sexes”.

Pour : 28

Contre : 10.

Adopté.

Document interne aux Verts

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 7

Décision Cnir-99-058

Amendement aux lignes 1909-1910

Supprimer ces lignes et les remplacer par les mots "la désignation par le Parlement européen du Président de la commission européenne, futur exécutif, sur proposition du Conseil européen, qui devra être proposé par ce dernier parmi le groupe ou la coalition majoritaire au Parlement européen".

Pour : 8

Contre : beaucoup.

Rejeté.

Décision Cnir-99-059

Amendement à la ligne 1961

Après les mots "le conseil économique et social", ajouter les mots "(qui absorberait à terme l'actuel Comité des régions rendu caduc par la création du Sénat européen)"

Pour : 29

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-99-060

Amendement à la ligne 1814

Supprimer cette ligne (sur la référence à l'adoption)

Pour : 21

Contre : 16

Adopté.

Décision Cnir-99-061

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, adopte le programme des Verts pour les élections européennes de 1999 ainsi amendé.

Pour : unanimité.

Adopté.

Liste aux européennes

Décision Cnir-99-062

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, se déclare favorable à l'ouverture de la liste, que cette ouverture soit interne ou externe (après la place 15).

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abst. : 5

Refus de vote : 3

Adopté.

Décision Cnir-99-063

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, choisit le scénario de liste n° 3, proposé par le Collège Exécutif, comme base de travail.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abst. : 2

Adopté.

Décision Cnir-99-064

Amendement au scénario de liste n°3

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, décide de porter l'ouverture de la liste à 20 % des postes.

Pour : 46

Contre : 35

Abst. : 3

Refus de vote : 0

Adopté.

Les porte-parole déclarent ne plus désirer être présents sur la liste.

Décision Cnir-99-065

Amendement au scénario de liste n°3

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, décide d'enlever les députés nationaux Verts de la proposition de liste.

Pour : beaucoup

Contre : 24

Adopté.

Décision Cnir-99-066

Amendement au scénario de liste n°3

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, décide d'enlever Dominique Voynet de la proposition de liste.

Pour : 4

Contre : beaucoup

Refusé.

Décision Cnir-99-067

Vote alternatif

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, décide que l'ouverture ne se fera qu'en direction de personnalités extérieures.

Pour : 16

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, décide que l'ouverture se fera en direction de personnalités extérieures comme de personnalités Vertes.

Pour : beaucoup. Adopté.

Décision Cnir-99-068

Vote alternatif

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, décide que l'ouverture à des personnalités Vertes sera limitée à 4 personnes.

Pour : 43. Adopté.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 99, décide que l'ouverture à des personnalités Vertes sera limitée à 6 personnes.

Pour : 36.

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 8

Décision Cnir-99-069

Motion diverse 1

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, décide d'appliquer le principe selon lequel l'ordonnement des places sur la liste des candidats aux Européennes tient compte, à partir de la seizième place, de l'origine régionale du candidat, et de désigner préférentiellement sur ces places des candidats originaires de régions non représentées par les quinze premiers candidats de la liste (la proportionnelle des régions se fera donc sur l'ensemble de la liste).

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 8

Refus de vote : 5

Adopté.

Décision Cnir-99-070

Motion diverse 1bis

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, décide que la motion A aura un second représentant sur la liste des européennes, entre la 17e et la 24e place pour respecter la proportionnalité.

Pour : 3

Contre : beaucoup

Abst. : 7

Refus de vote : 0

Refusé.

Décision Cnir-99-071

Motion diverse 1ter

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, donne mandat au CE et au Bureau du Cnir pour terminer la liste des Verts aux Européennes sur la base des critères votés par le Cnir, d'ici au Congrès des Verts européens.

Pour : 37

Contre : 21

Abst. : 1

Refus de vote : 1

Adopté.

Motions d'urgence

Décision Cnir-99-072

Motion d'urgence N°1

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, mandate le Secrétaire national pour porter plainte contre x avec constitution de partie civile, suite aux violences subies par les candidats et élus Verts lors du déplacement à la COGEMA et à Cherbourg le 19 janvier dernier, en Baie de Somme et ailleurs.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté.

Décision Cnir-99-073

Motion d'urgence N°1bis

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, décide de reporter à sa réunion d'avril 99 la discussion prévue à l'agrément intérieur sur le fonctionnement, le bilan d'activité et les orientations des commissions thématiques des Verts. Le débat d'avril permettra aussi de répreciser le " périmètre " d'action de chaque commission.

En conséquence, le Cnir renvoie à avril l'examen de l'opportunité de la création de la commission vieillesse et citoyeneté.

Le Conseil national interrégional prend acte du fait que la Commission Social a désigné Simone Scharly comme animatrice, mais renvoie également au Cnir d'avril la validation " réglementaire " de cette désignation.

Pour : beaucoup

Contre : 4

Abstentions : 3

Adopté.

Décision Cnir-99-074

Amendement à la motion d'urgence 3

Remplacer "la crise actuelle [...] administration provisoire" par les mots : "Suite à la décision du pouvoir serbe de supprimer le statut d'autonomie du Kosovo, la population Kosovar, convaincue de la justesse de son combat, a résisté de façon non violente pendant des années.

Malheureusement, ni l'ONU, ni l'Europe, n'ont fait le moindre geste pour empêcher l'escalade serbe et appuyer une solution politique. Devant le développement de la guerre au Kosovo, il est plus que temps que l'Europe prenne ses responsabilités.

Dans ce cadre, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, propose :

1. le cessez-le-feu et retrait des forces militaires et policières du Kosovo ;

2. la mise en place d'une force d'interposition internationale dotée de pouvoirs de police pour garantir la sécurité de la population et permettre le dépôt des armes par l'UCK

3. Mise en place d'une administration représentant l'ensemble de la population du Kosovo,

4. réouverture des écoles et universités en langue albanaise,

5. suppression des discriminations à l'embauche."

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-99-075

Amendement à la motion d'urgence 3

après les mots "aux minorités", ajouter les mots "minorité serbe comprise"

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adopté.

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 9

Décision Cnir-99-076

Amendement à la motion d'urgence 3

Ajouter derrière les mots "réconciliation", les mots "ils soutiennent l'organisation de la rencontre des différents belligérants à Rambouillet le 06 février 1999".

Pour : 11

Contre : 13

Rejeté.

Décision Cnir-99-077

Amendement à la motion d'urgence 3

Le processus de résolution du conflit kosovar ne peut être détaché de la préservation des équilibres fragiles des pays limitrophes. En ce sens, le dispositif proposé pour le Kosovo doit pouvoir être entendu, au besoin de façon préventive, notamment à la Macédoine, à la Bosnie et au Monténégro, les Verts rappellent qu'ils sont favorables à l'organisation d'une conférence de paix balkanique, seule capable de permettre une approche cohérente du conflit, et donc l'arrêt définitif des guerres dans cette partie de l'Europe.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adopté.

Décision Cnir-99-078

Motion d'urgence 3 amendée

Suite à la décision du pouvoir serbe de supprimer le statut d'autonomie du Kosovo, la population kosovar, convaincue de la justesse de son combat, a résisté de façon non violente pendant des années.

Malheureusement, ni l'ONU, ni l'Europe, n'ont fait le moindre geste pour empêcher l'escalade serbe et appuyer une solution politique. Devant le développement de la guerre au Kosovo, il est plus que temps que l'Europe prenne ses responsabilités.

Dans ce cadre, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, propose :

1. le cessez-le-feu et retrait des forces militaires et policières du Kosovo,
2. la mise en place d'une force d'interposition internationale dotée de pouvoirs de police pour garantir la sécurité de la population et permettre le dépôt des armes par l'UCK,
3. Mise en place d'une administration représentant l'ensemble de la population du Kosovo,
4. réouverture des écoles et universités en langue albanaise,
5. suppression des discriminations à l'embauche.

Ces différentes mesures ne peuvent, en effet, se concrétiser, que si la communauté internationale (l'ONU) et l'Europe (CE) décident d'un véritable plan d'urgence pour la paix. Ce plan ne sera possible que si une force d'interposition suffisamment conséquente, composée de brigades sous mandat international, suffisamment équipées et formées à l'autodéfense, à la négociation, et à la médiation.

Le Conseil de Sécurité, sans plus tarder, et la Charte de l'ONU l'y oblige, doit arrêter les premières mesures d'urgence afin de garantir aux populations, aux minorités (y compris la minorité serbe), une véritable protection.

Le processus de résolution du conflit kosovar ne peut être détaché de la préservation des équilibres fragiles des pays

limitrophes. En ce sens, le dispositif proposé pour le Kosovo doit pouvoir être entendu, au besoin de façon préventive, notamment à la Macédoine, à la Bosnie et au Monténégro, les Verts rappellent qu'ils sont favorables à l'organisation d'une conférence de paix balkanique, seule capable de permettre une approche cohérente du conflit, et donc l'arrêt définitif des guerres dans cette partie de l'Europe.

Le Cnir continue à soutenir l'ensemble des mouvements, citoyens, qui œuvrent au delà des clivages, à la réconciliation.

Un des points fondamental du programme des Verts (en 1984) - l'Europe des régions - devient encore plus d'actualité et pourrait évidemment servir à la construction d'une Europe ouverte, liant les Etats-Nations aux Pays, Provinces et Régions, base même d'un fédéralisme renoué.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adoptée.

Décision Cnir-99-079

Motion d'urgence 2 amendée

Le Conseil national interrégional réuni les 30 et 31 janvier 1999 à Paris, propose une réforme conforme aux attentes des citoyens européens tout en permettant de plafonner le budget agricole à 40 milliards d'écus, de rééquilibrer les contributions, et de placer l'UE en position de force à l'OMC par une réforme plus solidaire avec le reste du monde. Les grandes lignes de la réforme sont les suivantes :

- éliminer les restitutions (subventions à l'exportation) encore autorisées en 2001, soit 6,8 milliards d'écus, car ce dumping est intolérable. L'UE est montrée du doigt par le monde entier car elle octroie 84 % des restitutions mondiales. Certes l'Agenda 2000 pense les réduire parce que la baisse des prix d'intervention ne les rendrait plus nécessaires. Mais ces prévisions, basées sur la hausse des prix mondiaux à long terme ne sont pas crédibles parce que ces prix n'ont cessé de baisser depuis un siècle et que la Chine, l'Inde et les autres pays asiatiques sont autosuffisants et sauront eux aussi tirer parti des progrès techniques. Et, s'ils doivent importer, d'autres pays sont bien plus compétitifs que l'UE pour y répondre.

- dénoncer à l'OMC le fait que les mesures de soutien interne, y compris les aides directes découplées peuvent constituer un dumping habilement camouflé, un protectionnisme impérialiste d'autant plus sournois que seuls les pays occidentaux ont les moyens de les accorder afin de manier à large échelle l'arme alimentaire.

- faire admettre que la protection à l'importation est la forme de protection la plus solidaire du reste du monde car sans effet de dumping. Inciter les pays du Sud à mieux se protéger de cette façon et relever la protection communautaire sur les oléagineux et autres produits de substitution des céréales au même niveau que sur celles-ci puisque c'est leur entrée sans droits de douane qui a créé l'essentiel des excédents de céréales comme de viande bovine et de produits laitiers.

Le caractère solidaire de cette protection minimale à l'importation par l'UE résulte du fait qu'elle n'a pas

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 10

d'objectif fiscal mais vise seulement à permettre le maintien d'une production communautaire suffisante pour les grands produits alimentaires de base. C'est pourquoi les Verts proposent que les recettes douanières correspondantes alimentent un fonds d'aide au développement soutenable des pays du Sud.

- les aides directes devraient alors rémunérer seulement les fonctions non marchandes sur l'emploi, l'environnement et la qualité des produits, en les plafonnant par actif et dégressivement selon la qualité des prestations contractualisées dans les CTE (contrats territoriaux d'exploitation).

- dénoncer le double langage de la Commission qui, en conclusion des études d'impact de l'Agenda 2000 diffusées en décembre 1998, annonce que l'Agenda 2000 n'est qu'une étape avant d'arriver à "un noyau d'exploitations commerciales dans les zones les plus adaptées d'Europe", les seules "atteignant un degré minimum de compétitivité internationale... dans les marchés libéralisés à long terme". Et, pour accélérer le jour prochain où ces entrepreneurs devront se passer d'aides directes, la Commission propose de les déplaçonner, ainsi que de supprimer les quotas laitiers (et sucriers) !

- démonter les principales oppositions à nos propositions :

1) celle au plafonnement des aides (Allemagne, Royaume-Uni) disparaîtrait si l'on parlait de plafonnement par actif et non par exploitation ;

2) l'opposition à réduire les aides à l'élevage très intensif (Pays-Bas, Allemagne, Italie...) à base de soja et PSC importés ou maïs ensilage serait surmontable si on accordait à ces pays (et exploitations françaises) quelques années pour se reconverter. Or ce sont les aides non plafonnées et les dépenses liées à l'élevage intensif (indépendamment de ses effets non marchands tels que la vache folle et la baisse des emplois) qui provoquent le plus de dépenses budgétaires (de résorption des excédents) et les Etats exigeant une baisse de leur contribution sont parmi ceux s'opposant le plus au changement dans l'attribution des aides !

Pour toutes ces raisons, le Conseil national interrégional réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, exige que la Commission revoie sa copie dans un sens conforme aux besoins des citoyens européens et du reste du monde, et que l'on se donne le temps des élections européennes pour en débattre très largement.

Il mandate le CE pour porter la demande de report des négociations sur la PAC auprès du gouvernement jusqu'après les élections européennes. Il demande aux députés Verts d'agir à l'Assemblée dans la même direction.

Pour : unanimité.

Adoptée.

Décision Cnir-99-080

Amendement à la motion d'urgence 8

Supprimer les mots "qui est une illustration de la volonté décentralisatrice des Verts, qui ne peut pleinement s'exprimer que dans le cadre d'un système de type fédéral"

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-99-081

Motion d'urgence 8 amendée

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999 souhaite une clarification sur l'utilisation du terme "libéralisme", compte-tenu de la charge symbolique de ce mot, que beaucoup identifient au capitalisme, dans l'imaginaire politique de l'électorat, en particulier dans la gauche militante. A cet égard, nous pensons qu'il faut renforcer les propositions économiques et sociales, les rendre plus concrètes, notamment en développant la thématique du tiers-secteur.

Pour : 35

Contre : beaucoup

Abstentions : ?

Rejetée.

Décision Cnir-99-082

Motion d'urgence 7

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 janvier 1999, déclare :

1/ La campagne européenne doit montrer un fonctionnement collectif fort du Cnir.

Elle doit utiliser les propositions programmatiques des Commissions et les inciter à proposer des "événements de campagne", pour faire de ces commissions des outils militants.

Les rencontres avec les acteurs sociaux doivent constituer un moment riche du débat politique. Au delà de la campagne, elles doivent permettre de constituer des passerelles utiles, en se construisant dans le prolongement des mobilisations passées et en préfigurant les mobilisations futures.

Le Cnir appelle les candidats à prendre garde aux décalages qui pourraient se faire entre leurs déclarations et les engagements collectifs des Verts.

2/ La campagne européenne est l'occasion de repréciser les positions des Verts, en particulier dans la perspective de construction d'une autre Europe.

Les Verts sont à la recherche d'une alternative globale au libéralisme et au productivisme : l'espace européen est l'espace pertinent pour avancer en ce sens.

Mais la construction européenne actuelle est d'abord marquée par un déficit démocratique. Ainsi, les "directives" européennes jouent le rôle de lois,... sans être débattues dans un cadre parlementaire. L'indépendance de la Banque centrale en est un autre signe.

Partisans d'une réforme du service public qui ouvre de nouveaux espaces d'intervention aux usagers, le Cnir se prononce dans le même temps contre l'instauration d'un "service minimum". Ils appellent à la plus vive vigilance contre une toujours possible remise en cause du droit de

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999

Compte rendu des décisions

Page 11

grève au détour d'une jurisprudence européenne. La politique est affaire de débat démocratique et non de décision de justice.

Le Cnir s'affirme pour le renforcement – notamment européen – d'un service public des grands réseaux (transports, communication, énergie). Le marché de l'eau en France montre que des entreprises privées qui se revendiquent de l'"intérêt général" restent avant tout soumises aux appétits privés pour le profit, et aux dérives qu'ils entraînent.

Le Cnir réclame l'extension du RMI aux moins de 25 ans. Préfigurant des droits minimums européens, cette mesure peut être immédiatement mise en oeuvre en France.

Ils ne considèrent pas que l'obtention d'une loi-cadre de réduction du temps de travail, massive, rapide et généralisée doive se monnayer contre une gestion plus flexible des contrats de travail par les employeurs.

Le Cnir se refuse à la privatisation des universités et à leur soumission aux intérêts de court terme des entreprises. Le vieux continent a brillé par la richesse intellectuelle de ses facultés, purs produits de la puissance publique. Ce modèle doit être préservé.

Le Cnir s'oppose à la maîtrise des flux migratoires, et se refuse à ce que le contrôle des frontières soit imposé aux pays d'origine comme condition du maintien de l'aide économique. Sur le terrain de l'immigration, la mesure la plus urgente et la plus fondatrice de choix politiques radicalement nouveaux est l'instauration du droit de vote pour les étrangers. C'est cette mesure que les Verts souhaitent mettre en avant.

Pour : 34

Contre : 18

Abst. : 10

Refus de vote : 3

Adopté.

Décision Cnir-99-083

Motion d'urgence N°4

Le Conseil National Interrégional des Verts, réuni à Paris les 30 et 31 Janvier 1999, se prononce contre le projet de ligne THT de Boute à Carros, quel que soit le tracé éventuellement retenu, préconise la mise en place, en France, d'une véritable politique de maîtrise de l'énergie et de production décentralisée d'énergie renouvelable.

Le CNIR demande aux député-e-s Vert-e-s d'interpeller le gouvernement et notamment les ministres concernés (Industrie, Aménagement du Territoire et Environnement, Santé) sur les dangers et nuisances engendrés par l'éventuelle création de cette ligne.

Pour : unanimité.

Adopté.

Décision Cnir-99-084

Motion d'urgence N°5

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 30 et 31 Janvier 1999 :

- prenant acte d'une décision de justice du Conseil d'Etat en date du 21 Octobre 1998 qui ouvre de fait la voie par un financement public de l'ensemble des établissements privés du secondaire,

- considérant qu'il serait particulièrement inadmissible de laisser s'opérer un véritable détournement de fonds publics vers le privé pour l'heure car l'enseignement public a un besoin de financement renforcé, comme l'a montré le récent mouvement des lycéens,

- considérant que ce qu'a fait une décision de justice, statuant en dernier ressort ne peut être annulé que par le vote d'une loi,

- se félicite du dépôt d'une proposition de loi en ce sens par les députés Verts et demande au CE de la populariser,

- mandate le groupe de travail Laïc pour poursuivre les contacts nécessaires afin de contribuer à la mobilisation.

Pour : unanimité.

Adopté.

Décision Cnir-99-085

Motion d'urgence N°10

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 30 et 31 Janvier 1999, décide :

Dans l'attente d'un débat large, interne et externe, à organiser par le CE, la commission Éducation, les députés, etc.,

Réaffirme la position des Verts en faveur d'une transformation profonde du système éducatif, en particulier pour :

- la réflexion sur les programmes, les savoirs et leur réelle appropriation pour tous,

- son fonctionnement démocratique à tous les niveaux, - l'institutionnalisation d'une concertation des équipes éducatives et de leur dialogue avec les élèves,

Réaffirme qu'elle ne pourra se faire sans poser le problème des moyens nécessaires, et que dans la transparence,

Demande donc aux députés Verts de se faire porteurs de ces exigences auprès du ministre concerné,

Demande au CE d'organiser une campagne sur ce thème.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abst. : 0

Adopté.

Conseil national interrégional des Verts - Paris - 30 & 31 janvier 1999
Compte rendu des décisions

Page 12

Décision Cnir-99-086

Motion d'urgence 6

Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 30 et 31 janvier à Paris,

-condamne l'utilisation policière du fichier des demandes de régularisation,

-exige que l'utilisation de ce fichier soit strictement limité au traitement des demandes de régularisation,

-demande aux députés Verts d'interpeller le gouvernement pour que celui-ci confie le contrôle de l'utilisation de ce fichier à un organisme digne de confiance,

- réitère sa demande de voir réglé le problème des demandeurs de régularisation par le seul moyen digne et efficace qui reste, c'est-à-dire la régularisation de tous les demandeurs,

-réaffirme son soutien aux collectifs des sans-papiers et son engagement sans restrictions à leur côté.

Pour : unanimité.

Adopté.

Décision Cnir-99-087

Élection de délégués au Congrès des Verts européens

Candidatures féminines : 3 femmes à choisir

Maryse Arditi : 48 voix. Éluée.

Chantal Duchêne : 40 voix. Éluée.

Simone Scharly : 19 voix.

Pénélope Komitès : 38 voix. Éluée.

Candidatures masculines : 3 hommes à choisir

Alain Rist : 11 voix.

Joël Chesnay : 24 voix.

Norbert Laredo : 39 voix. Élu.

Gérard Aubron : 33 voix. Élu.

Dom. Bernard : 38 voix. Élu.

Candidatures commissions : 1 femme à choisir

Françoise Galland : 41 voix. Éluée.

Danièle Deschaud-Rayssiguier : 11 voix.

Blancs ou nuls : 2.